



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du *Règlement n° 700 pour déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception*, adopté lors de l'assemblée extraordinaire du 17 janvier 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 18 JANVIER 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière